Image not found or type unknown

accoucher en france nous donne t'il droit au papier français

Par **melis2010**, le **31/05/2011** à **12:47**

Bonjour
je suis algérienne anceinte de 3 mois, j'ai pu obtenir un visa pour un séjour, et j'aimerais accoucher en france pour avoir la chance d'avoir les papiers, svp conseillez moi sur des démarche a suivre pour atteindre mon but.
Merci.

Par **Domil**, le **31/05/2011** à **14:24**

non, accoucher en France ne donne aucun droit au séjour.
Il n'y a que si vous, ou le père de l'enfant ayiez pour lieu de naissance la France (y compris l'Algérie si naissance avant le 1er janvier 1963) que ça vous aiderait
Vérifiez que votre assurance maladie couvre les frais de maternité, sinon, vous devrez les payer de votre poche, et il y en aura pour plusieurs milliers d'euros

Par **rugbys**, le **31/05/2011** à **18:42**

j'espère que vous n'avez pas fait cet enfant pour avoir des papiers français !!!
Quelle horreur ! atteindre son but en donnant la vie à un enfant papier ?
Vous le jetez en arrivant ou vous attendez un peu d'être en règle !
Abject...

Par **Claralea**, le **31/05/2011** à **19:18**

Bon ben... ça c'est fait !°_°

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés